



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

25 octobre 2022

Résultats de l'enquête d'octobre 2022 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi des prêts se sont nettement durcis pour les ménages et les entreprises
- La demande de prêts des entreprises a augmenté, en raison des coûts élevés des intrants et de la constitution de stocks
- La demande de prêts des ménages a diminué dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et de recul de la confiance

Selon l'enquête d'octobre 2022 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, au troisième trimestre 2022, les critères d'octroi – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – se sont encore durcis pour les [prêts ou lignes de crédit aux entreprises](#) (pourcentage net de banques ressortant à 19 %, cf. graphique 1). S'agissant des [prêts au logement consentis aux ménages](#), les banques de la zone euro ont fait état d'un durcissement net important des critères d'octroi (pourcentage net de 32 %), et d'un durcissement net moindre, mais encore prononcé, pour les [crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages](#) (pourcentage net de 21 %). Dans le contexte du ralentissement économique et de l'intensification des craintes de récession, les risques liés aux perspectives économiques, ainsi que les situations dans les différents secteurs ou entreprises et la diminution de la tolérance des banques au risque sont autant de facteurs ayant entraîné un durcissement considérable des critères d'octroi des prêts aux entreprises. Avec la normalisation en cours de la politique monétaire, le coût de financement des banques et leur situation bilancielle ont également entraîné un durcissement des critères d'octroi des prêts aux entreprises de la zone euro, qui a été plus important que lors de la précédente campagne d'enquête. Au quatrième trimestre 2022, les banques de la zone euro prévoient un durcissement net beaucoup plus prononcé des critères d'octroi

Banque centrale européenne

Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

des prêts aux entreprises. En outre, les banques de la zone euro prévoient la poursuite du durcissement des critères d'octroi pour les prêts au logement et les crédits à la consommation.

Au troisième trimestre 2022, les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) – qui correspondent aux modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – se sont durcies pour les prêts aux entreprises et pour les prêts aux ménages. S'agissant des prêts aux entreprises, les marges sur les prêts et les autres modalités et conditions ont eu un effet de durcissement. Pour les prêts au logement et les crédits à la consommation, malgré le durcissement net des modalités et conditions, les marges sur les prêts (définies comme l'écart par rapport aux taux de référence des marchés) se sont resserrées, reflétant en partie le fait que les taux de référence des marchés ont augmenté plus rapidement que les taux d'intérêt appliqués aux prêts aux ménages.

Les banques ont fait état, dans l'ensemble, d'un accroissement de la [demande de prêts des entreprises ou des tirages sur les lignes de crédit](#) au troisième trimestre 2022 (cf. graphique 2). La demande de prêts a continué d'être soutenue par les besoins de financement des entreprises au titre du fonds de roulement et des stocks, dans un contexte de gonflement des coûts de production, d'accroissement des stocks dû au ralentissement de la demande et de comportements de précaution face aux goulets d'étranglement au niveau de l'offre. Pour le deuxième trimestre consécutif, l'investissement fixe a eu un effet modérateur sur la demande nette de prêts des entreprises, en ligne avec le ralentissement prévu de l'investissement. Dans le contexte de normalisation de la politique monétaire, les banques ont commencé à faire état d'une contribution négative du niveau général des taux d'intérêt à la demande de prêts. Au troisième trimestre 2022, la [demande nette de prêts au logement](#) a fortement reculé, et la demande de [crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#) a également diminué en termes nets. La baisse nette de la demande de prêts des ménages résulte principalement du niveau général des taux d'intérêt et du recul de la confiance des consommateurs. Pour le quatrième trimestre 2022, les banques prévoient une diminution nette de la demande de prêts des entreprises. S'agissant des ménages, les banques prévoient une poursuite de la forte diminution nette de la demande de prêts au logement et un recul moindre, mais encore relativement important, de la demande de crédits à la consommation.

D'après les banques interrogées, l'accès au financement de détail, à la titrisation et en particulier aux titres de créance à moyen et long termes s'est détérioré, en termes nets, au troisième trimestre 2022. Cela reflète le durcissement des conditions sur les marchés financiers pour les banques à mesure que la politique monétaire se normalise. Les banques ont indiqué que les programmes d'achats d'actifs de la BCE ont eu un impact négatif sur leur position de liquidité, leurs conditions de financement de marché et leur rentabilité au cours des six derniers mois, dans le contexte de la normalisation de la politique monétaire et de la fin des achats nets d'actifs. Au cours des six derniers mois, qui ont en partie couvert

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

la période durant laquelle le taux de la facilité de dépôt de la BCE était encore négatif, les banques de la zone euro ont indiqué, en termes nets, que le taux de la facilité de dépôt a continué à avoir un impact positif, quoique modéré, sur les volumes de prêts aux entreprises et aux ménages et qu'il a continué à contribuer négativement à la rentabilité des banques. Les banques de la zone euro ont fait état d'un impact positif plus faible des TLTRO sur leur situation financière et leurs volumes de prêts, ainsi que d'un effet d'assouplissement net plus modéré sur les modalités et conditions des prêts aux entreprises et aux ménages par rapport à la précédente campagne d'enquête.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en matière de prêt dans la zone euro. Sauf indication contraire, les résultats présentés dans l'enquête d'octobre 2022 portent sur les évolutions observées au troisième trimestre 2022 et sur les changements attendus au quatrième trimestre 2022. La campagne d'octobre 2022 a été réalisée entre le 16 septembre et le 4 octobre 2022. Au total, 153 banques ont été interrogées pour cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Silvia Margiocco](#), au :
+49 69 1344 6619.

Notes

- Un [rapport relatif à cette campagne d'enquête](#) est disponible sur le site Internet de la BCE. Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page Internet.
- Les **séries relatives à la zone euro et les séries nationales** sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du [Statistical Data Warehouse](#) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Les [résultats nationaux](#), publiés par les différentes banques centrales nationales, peuvent être obtenus sur le site Internet de la BCE.
- **Pour des informations plus détaillées** concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler–Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « [The euro area bank lending survey](#) », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

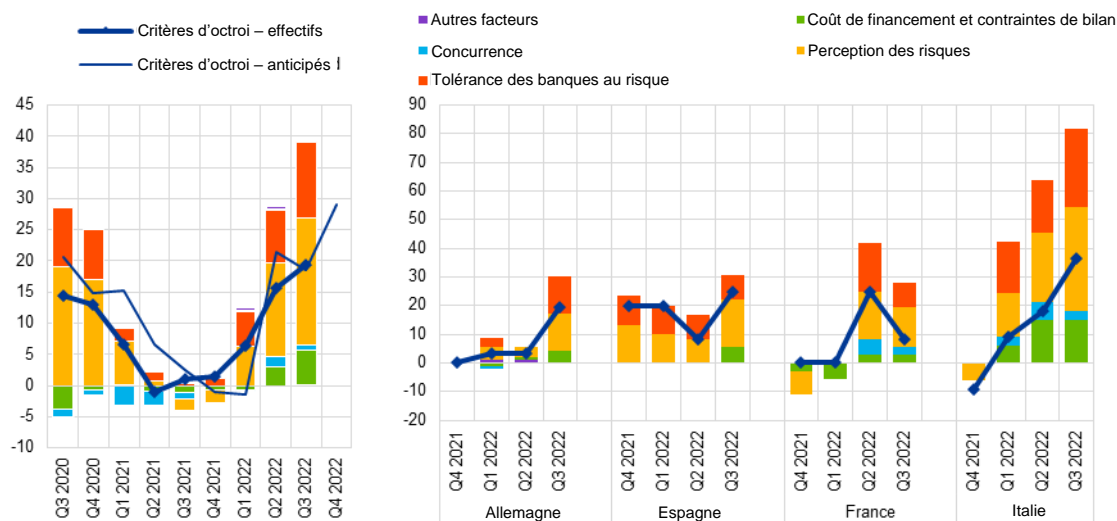
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



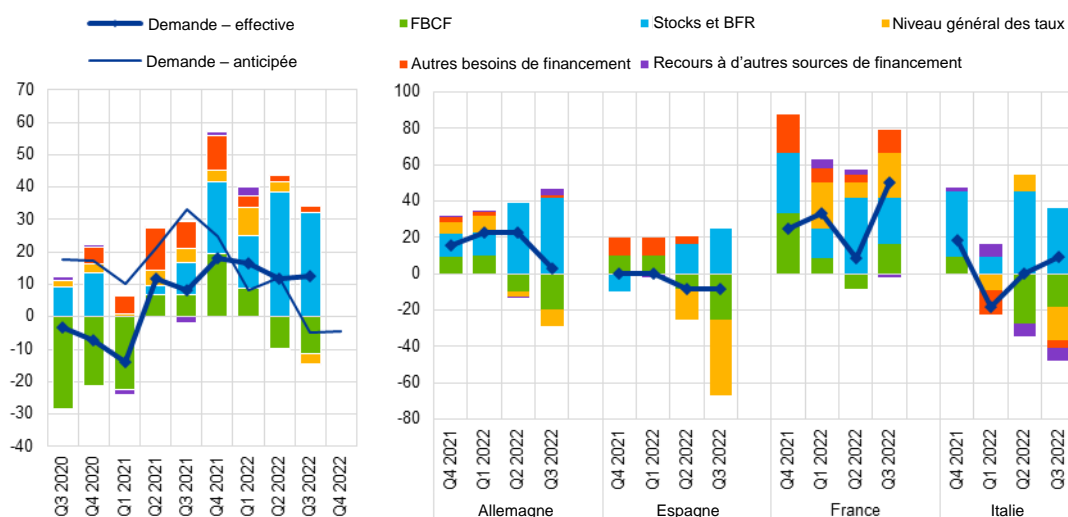
Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications des critères d'octroi.

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Note : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ».

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France